

DAP et SPIP, la guerre des mondes !



L'organisation des Jeux Olympiques - sans que l'on comprenne vraiment pourquoi cet événement crée tant d'émotion - met en lumière l'abîme qui sépare la direction de l'administration pénitentiaire de la réalité des SPIP.

Elle entraîne en effet, un bien malheureux bazar relatif à l'organisation des services et au taux de présence exigé des agents, établis sans véritable dialogue social.

Haro sur les SPIP ! Vous voulez du sport ? Il va y en avoir.

Mais en sport, il faut des règles claires pour bien jouer ! Les instructions floues de la DAP sur l'organisation des services pour la période des Jeux Olympiques permet à des DI zélés de jouer hors-jeu, dans le silence coupable de l'arbitre DAP, et imposent, de manière unilatérale et sans fondement, un **taux de présence - toute période confondue - de 50% d'agents dans les SPIP.**

Ce chiffre démontre tragiquement **la méconnaissance de la structuration et du fonctionnement des SPIP par l'administration.**

Comptez sur le **SNEPAP-FSU** pour vous éclairer !

La continuité de service et l'effectif minimal de 50 % ne sont pas synonymes !

Il n'est, en effet, pas utile que 50% des personnels en SPIP soient systématiquement présents. Pourquoi ?

Parce que les SPIP bénéficie d'une organisation de travail depuis de nombreuses années qui assure un **fonctionnement opérationnel.**

Parce que chaque personnel **anticipe**, avant ses congés, l'éventuel impact de son absence sur le service.

Parce que les SPIP sont structurés pour garantir la continuité du service, notamment par la mise en œuvre de leurs **permanences.**

L'intelligence collective et le sens du service public ont toujours permis le bon fonctionnement des SPIP. L'expérience et des rapports d'inspection le démontrent.

Pour le **SNEPAP-FSU**, la DAP doit laisser plus de **place au management collaboratif, les directeurs et directrices des SPIP devant organiser leurs services, en respectant le dialogue social et sans exigence dénuée de sens !**

Ayez confiance envers les équipes du SPIP et leur intégrité professionnelle.

Le **SNEPAP-FSU** dénonce les attaques successives sur les droits des personnels : après le télétravail et les astreintes, ce sont les congés maintenant qui sont la cible de consignes obscures !

Le **SNEPAP-FSU** demande à la DAP de réorienter son énergie pour défendre la structuration des SPIP, leurs besoins en recrutements, en locaux et outils adaptés, et de rouvrir le dialogue social sur les organigrammes de référence.

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

□ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris □ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN